

DECISION 5(IX)

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

BRESIL, 1-12 JUIN 1992

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant pris note du rapport du Directeur exécutif établi sous la cote ITTC(IX)/9,

Reconnaissant l'importance de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui se tiendra au Brésil du 1er au 12 juin 1992,

Se référant à la résolution "Ressources foncières : Déboisement" (A/CONF.151/PC/WG.I/L/4/Rev.2) de la première session du Comité préparatoire de la CNUED tenue à Nairobi en août 1990,

Reconnaissant l'importance des forêts tropicales dans le contexte du processus préparatoire de la CNUED et des diverses propositions relatives à des instruments touchant les forêts du monde, en préparation au sein d'instances internationales,

Décide que l'OIBT devrait contribuer au débat international sur les questions forestières à part égale avec d'autres institutions telles que la FAO, le PNUE et l'OMM et aux demandes d'assistance émanant de conférences internationales telles que la CNUED,

Décide en outre que :

- (a) le Directeur exécutif devrait soumettre à la CNUED pour la fin janvier 1991 un rapport sur les activités passées et présentes et les capacités de l'OIBT, notamment ses Directives pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, après avoir consulté le président et les vice-présidents du Conseil et de ses Comités permanents,
- (b) la dixième session de l'OIBT à Quito, Equateur, devrait comporter une table ronde dont le thème serait "Programme visant à obtenir que pour l'an 2000 le commerce en bois tropicaux provienne uniquement de forêts aménagées", dont les résultats, une fois approuvés par le CIBT, pourraient être considérés comme faisant partie de sa contribution à la CNUED, notamment à l'Ordre du jour 21. La table ronde devrait réunir des experts et se tenir conjointement aux discussions annuelles de l'OIBT sur le marché. Les préparatifs de la table ronde pourraient, inclure dans son budget, les dépenses nécessaires pour engager les services de consultants chargés de faire

rapport sur les progrès réalisés par l'OIBT dans la poursuite de l'objectif d'un commerce en bois tropicaux provenant de forêts aménagées en l'an 2000, et

- c) l'OIBT devrait être représentée aux sessions du Comité préparatoire de la CNUED et à la Conférence elle-même par le Directeur exécutif et trois Directeurs adjoints, leur participation étant prise en charge dans le cadre du budget.

-----